



COMMUNIQUE OFFICIEL
N°001/MIN/ECONAT/SG-ECONAT/CTY/2022

Le Ministère de l'Économie Nationale informe le public de la signature ce vendredi 15 avril 2022 des Arrêtés portant fixation des prix des produits pétroliers dans toutes les Zones d'approvisionnement du pays : Ouest, Est et Sud.

A cet effet, les prix des carburants à la pompe sont fixés de la manière ci-après :

Zone d'Approvisionnement Ouest :

Essence	: 2.195	FC/Litre
Gasol	: 2.185	FC/Litre
Pétrole	: 1.800	FC/Litre

Zone d'Approvisionnement Est :

Essence	: 2.650	FC/Litre
Gasol	: 2.600	FC/Litre
Pétrole	: 2.150	FC/Litre

Zone d'Approvisionnement Sud :

Essence	: 2.695	FC /Litre
Gasol	: 2.690	FC /Litre
Pétrole	: 2.250	FC /Litre

Ce réajustement des prix est motivé par l'évolution considérable des paramètres de la structure des prix et la nécessité de maintenir l'équilibre du système d'approvisionnement du pays en produits pétroliers.

Fait à Kinshasa, le 16 AVR 2022

Célestin TWITE YAMWEMBO



Secrétariat Général à l'Economie Nationale
Le Secrétaire Général

N°

MIN/ECONAT/SG-ECONAT/CTY/202

**COMMUNIQUE OFFICIEL N° 006 /MIN/ECONAT/
SG-ECONAT/CTY/2022**

Le Ministère de l'Economie Nationale informe le public qu'en date du jeudi 15 septembre 2022, Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale a signé des Arrêtés Ministériels portant fixation des prix des carburants terrestres et d'aviation dans toutes les zones d'approvisionnement du pays : Ouest, Nord, Est et Sud.

A cet effet, les prix des carburants à la pompe sont fixés de la manière ci-après :

1. Pour les carburants terrestres :

ZONES	ESSENCE	GASOIL	PETROLE
OUEST	2.695,00 FC/litre	2.685,00 FC/litre	2.300,00 FC/litre
NORD	3.400,00 FC/litre	3.350,00 FC/litre	2.750,00 FC/litre
EST	3.400,00 FC/litre	3.350,00 FC/litre	2.750,00 FC/litre
SUD	3.345,00 FC/litre	3.335,00 FC/litre	2.850,00 FC/litre

2. Pour le carburant d'aviation (Jet A1) :

ZONES	VOLS NATIONAUX	VOLS INTERNATIONAUX
OUEST	2.075,43 FC/litre	2.822,28 FC/litre
EST	3.016,10 FC/litre	3.218,41 FC/litre
SUD	2.877,18 FC/litre	2.964,25 FC/litre

Ce réajustement des prix tient compte de l'évolution récente des paramètres de la structure des prix et vise également le maintien de l'équilibre du système d'approvisionnement du pays en produits pétroliers.

Fait à Kinshasa, le 16 SEPT 2022.

Célestin TWITE YAMWEMBO